

2026 : LA VOLONTE COMME REPERE MALGRE LES INCERTITUDES

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et aux établissements publics administratifs dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'établissement (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue ainsi sur la base d'un rapport élaboré sur les orientations financières et budgétaires de la Ville. Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget. Mais c'est aussi l'occasion d'informer sur l'évolution financière de la Ville en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Il doit tenir compte au mieux de l'évolution du contexte économique national et international, du contexte social, ainsi que la situation financière locale. Il s'appuie également sur la situation budgétaire et financière rétrospective de la Ville mais aussi la comparaison avec la strate et avec d'autres collectivités dont la situation est similaire (*voir annexe 1*).

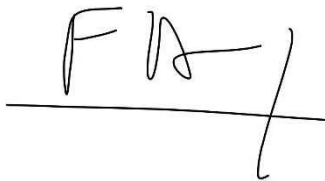
PROPOS LIMINAIRES

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte économique et financier toujours marqué par une succession de crises ayant profondément modifié les équilibres budgétaires des collectivités locales. Après la crise sanitaire, qui a fragilisé durablement certaines recettes et accru les dépenses de fonctionnement, les collectivités ont dû faire face à une forte inflation, à l'augmentation des coûts de l'énergie, ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice et à l'évolution continue des charges de personnel. À ces tensions s'ajoutent la hausse des taux d'intérêt, qui pèse sur le coût de l'endettement, et une visibilité encore limitée sur les dotations de l'État et les concours financiers, dans un cadre macroéconomique incertain. Ces évolutions conjuguées ont conduit à une compression des marges de manœuvre budgétaires et à la nécessité d'un pilotage financier plus fin, conciliant maintien du niveau de service public, investissement priorisé et équilibre budgétaire. L'évolution des dépenses d'énergie, l'adaptation des bâtiments publics aux normes environnementales, ou encore la progression mécanique des coûts d'entretien et de maintenance constituent des défis concrets pour les exercices à venir. Parallèlement, les besoins en investissement

demeurent importants pour garantir la continuité et la modernisation des équipements, dans un cadre financier contraint. A cela s'ajoute désormais une instabilité politique nationale. Depuis deux ans, les gouvernements se succèdent, les projets de loi de finances annoncent tous des mesures conséquentes sur les collectivités, sans pour autant permettre à quelque collectivité que ce soit d'en mesurer l'impact sur elle-même. Les conséquences de ces incertitudes politiques ont aussi un effet important sur les acteurs de l'économie et donc par effet de rebond sur les collectivités elles-mêmes (TAM, DMTO, etc).

Dans ce contexte, l'exercice d'anticipation relève davantage d'un effort de sagacité étayé que d'une projection démontrable. L'année 2026 étant une année électorale municipale, j'ai fait le choix que le budget qui sera présenté et voté en tout début d'exercice revête un caractère essentiellement technique. Il s'agira d'un budget de transition, établi dans le respect du principe de continuité du service public, permettant à la collectivité d'assurer le fonctionnement courant de ses services, le paiement de ses charges obligatoires, ainsi que la couverture des éventuels sinistres ou urgences qui pourraient survenir dans les premiers mois de l'année. Il permettra à la future équipe municipale de s'approprier pleinement les enjeux budgétaires et d'apprécier, avec un recul suffisant, les effets de la loi de finances à venir. Ce délai offrira à la collectivité l'opportunité d'élaborer, dans un cadre clarifié, un budget primitif consolidé, aligné sur les orientations stratégiques du prochain mandat et sur les réalités économiques du moment.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F AUGIS', written over a horizontal line.

Frédéric AUGIS

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
PROPOS LIMINAIRES	1
A/ LES GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES PLURIANNUELLES.....	4
B/ LA TRANSCRIPTION EN RECETTES ET EN DEPENSES	5
I. Une dépense optimisée	5
a) Les collaborateurs municipaux, une vraie richesse nécessitant un accompagnement ajusté	5
b) Des dépenses de fonctionnement courant efficaces.....	7
c) Un soutien sans faille aux organismes qui agissent concrètement	10
d) Un investissement adapté	11
II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens.....	14
a) Contributions réciproques à la vie locale	14
b) Une dette jocondienne à l'utilisation adaptée à la situation.....	17
c) Des participations et subventions institutionnelles en stagnation.....	20
C/ RESUME ET RATIOS FINANCIERS	26
I. Epargne brute et épargne nette : 2019 - 2026.....	26
II. Tableau récapitulatif.....	28
CONCLUSION	29
<i>Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie.....</i>	<i>30</i>

A/ LES GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES PLURIANNUELLES

L'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de Joué-lès-Tours intervient dans un contexte économique, politique et international marqué par de fortes incertitudes, où les marges de manœuvre financières des collectivités locales se resserrent.

Sur le plan international, la croissance mondiale reste fragile sous l'effet des tensions géopolitiques (conflit entre la Russie et l'Ukraine, conflits au Proche-Orient, tensions Indo-Pacifique avec entre autres la rivalité sino-américaine, la question de Taïwan), de la fragmentation des échanges commerciaux et de la volatilité persistante des prix de l'énergie et des matières premières sans compter la question des tarifs douaniers qui revient sur le devant de la scène. En zone euro, la croissance devrait s'établir à +1,2 % en 2026, avec une inflation autour de 2.3 %, maintenant une politique monétaire restrictive et des taux d'intérêt durablement élevés.

En France, l'économie évolue dans un cadre de croissance modérée et de discipline budgétaire renforcée. D'après les prévisions de la Banque de France et de la Direction du Trésor, le PIB progresserait de +1,3 % en 2025 et +1,6 % en 2026, après +1,0 % en 2024. L'inflation, en nette décrue (de 5,2 % en 2023 à 1.8 % attendus en 2026), soutient légèrement le pouvoir d'achat, mais la consommation demeure prudente et l'investissement freiné par des taux d'intérêt avoisinant 3,5 % à 10 ans.

La loi de finances pour 2026 (LF26) s'inscrit dans la trajectoire nationale de réduction du déficit public (objectif : en dessous de 3 % du PIB d'ici 2027, contre 5,5 % en 2024) et de stabilisation de la dette autour de 112 % du PIB. Cette stratégie repose sur 12 milliards d'euros d'économies entre 2025 et 2026 et implique une rationalisation accrue des dépenses publiques. Dans le projet de loi de finances 2026 déposé en septembre 2025, les mesures impactant les Collectivités représenteraient 7.2 milliards d'euros, notamment :

- le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- l'instauration d'un second DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), c'est-à-dire un prélèvement sur recettes de fiscalité,
- le resserrement du FCTVA avec de surcroît une potentielle baisse du taux,
- la baisse des subventions visant à soutenir l'investissement local (baisse des crédits du Fonds vert, de l'Agence nationale du sport, l'augmentation de le CNRACL).

Pour Joué-lès-Tours, si elles étaient adoptées par la LFI2026, ces mesures auraient un fort impact sur sa construction budgétaire, réduisant ses recettes (en termes de fiscalité, de

dotations et de subventions de l'Etat), contraignant ses dépenses. Dans les années à venir ces contraintes pourraient peser sur la capacité de la Ville à investir durablement, alors même que les besoins demeurent élevés : projets politiques mais aussi l'entretien et la modernisation du patrimoine bâti, l'aménagement du territoire et la cohésion sociale.

À ces contraintes financières s'ajoute un contexte politique national particulièrement difficile. Les tensions au sein du paysage parlementaire, les débats sur la trajectoire budgétaire et les réformes de l'action publique nourrissent un climat d'incertitude quant à la stabilité des politiques de financement local. Parallèlement, les attentes accrues vis-à-vis des services publics de proximité renforcent la pression sur les collectivités, en première ligne pour répondre aux besoins du quotidien.

B/ LA TRANSCRIPTION EN RECETTES ET EN DEPENSES

L'incertitude politique et budgétaire nationale renforce l'axe suivi par la Ville : l'optimisation des dépenses existantes, et le travail de recherches de recettes.

I. Une dépense optimisée

a) Les collaborateurs municipaux, une vraie richesse nécessitant un accompagnement ajusté

La question des ressources humaines jocondiennes n'a jamais été abordée uniquement sous l'angle financier. La Ville de Joué-lès-Tours traite cette question sous différents angles et en particulier sous l'angle des enjeux concrets de la vie professionnelle de ses collaborateurs.

Plusieurs axes politiques ont ainsi été définis dans le pilotage des ressources humaines :

- Maintenir un service public de qualité et de proximité pour les jocondiens
- Améliorer la qualité de vie au travail des agents (santé, sécurité, mobilités, l'attrait de la collectivité)
- Optimiser et anticiper les différents impacts prévisibles pour assurer un pilotage de précision de la masse salariale

Ces axes de travail, et tout particulièrement l'amélioration de la qualité de vie au travail, ont été mis en œuvre depuis 2020 et tout particulièrement en 2022 et 2023 (voir ROB 2024).

Dans les années à venir, il s'agira de continuer les grands projets RH qui ont débuté en 2025 et les faire évoluer en fonction des orientations qui seront apportées par la nouvelle équipe municipale en mars 2026.

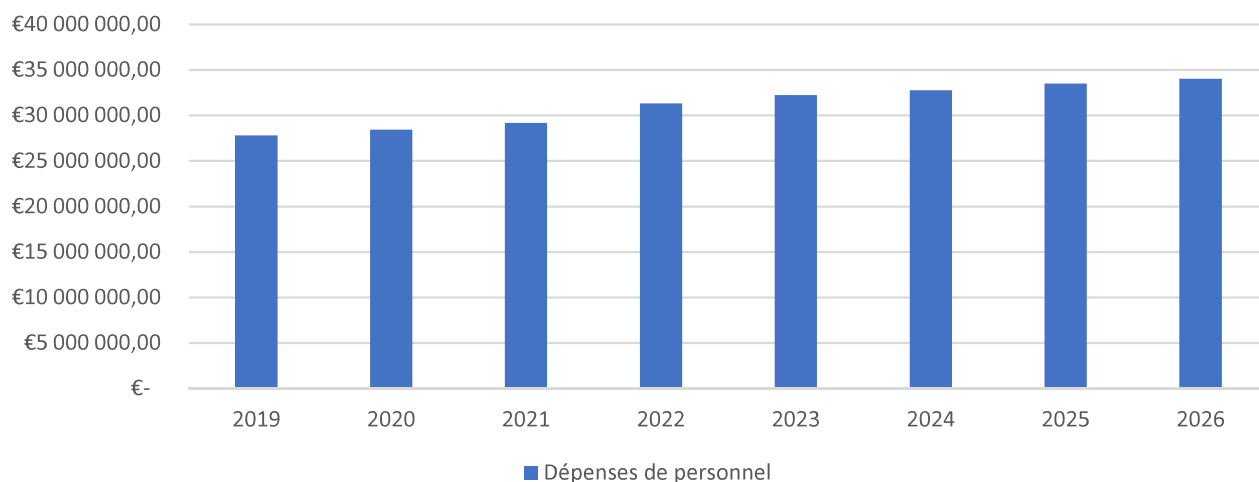
Parmi ces grands projets, on peut citer :

- L'harmonisation des fiches de poste au sein de la collectivité : un nouveau format proposé en 2025 sera mis en application lors de la campagne des entretiens professionnels 2025.
- La création d'un pôle dédié à la qualité de vie au travail, dont l'objectif est de rassembler en un service l'ensemble des actions à mener pour optimiser le bien-être des agents au sein de la collectivité. La création de ce pôle s'inscrit dans la mise en place d'un plan d'analyse et de réflexion de la Qualité de Vie au Travail lancé en 2025
- Les bases d'une réflexion managériale ont été posées en 2025 qui déboucheront sur la rédaction d'une charte managériale. Le but étant d'harmoniser les pratiques, les valeurs et les conduites managériales autour d'un socle commun à Joué-Lès-Tours
- Le renforcement du Plan de formation en interne avec un enrichissement continu des offres de formation à destination des agents sur la base du volontariat. Pour rappel, les formations proposées sont assurées par des agents internes dont les capacités sont sollicitées pour développer les compétences des agents de la Commune. L'objectif est de valoriser et de transférer les compétences au sein de la Collectivité.
- Le Complément Indemnitare Annuel, attribué pour la première fois en 2025, a vu les critères de sélection des agents potentiellement concernés modifiés afin de pouvoir de valoriser au mieux l'implication des agents concernés.

Pour autant, une attention particulière sur le respect budgétaire sera à l'œuvre dans les années à venir, afin de maîtriser la masse salariale en intégrant les contraintes nationales potentielles (augmentations du point d'indice, réformes) tout en apportant toujours une attention particulière à la qualité de vie au travail des agents de la Ville.

Pour l'année 2026, l'enveloppe du personnel sera à la hausse, d'environ 1.5 %, qui s'explique d'une part par le Glissement Vieillesse-Technicité de chaque carrière mais aussi par la hausse du taux de contribution à la CNRACL décidée au niveau national afin d'assurer l'équilibre du régime de retraite des agents territoriaux (pour 2026 cela représente un montant de 228 000€ pour la collectivité).

Pour les années à venir, la projection de la masse salariale est délicate à faire, car cela dépendra de la politique RH de la future équipe municipale.



Dépenses de personnel de la Ville entre 2019 et 2026

b) Des dépenses de fonctionnement courant efficaces

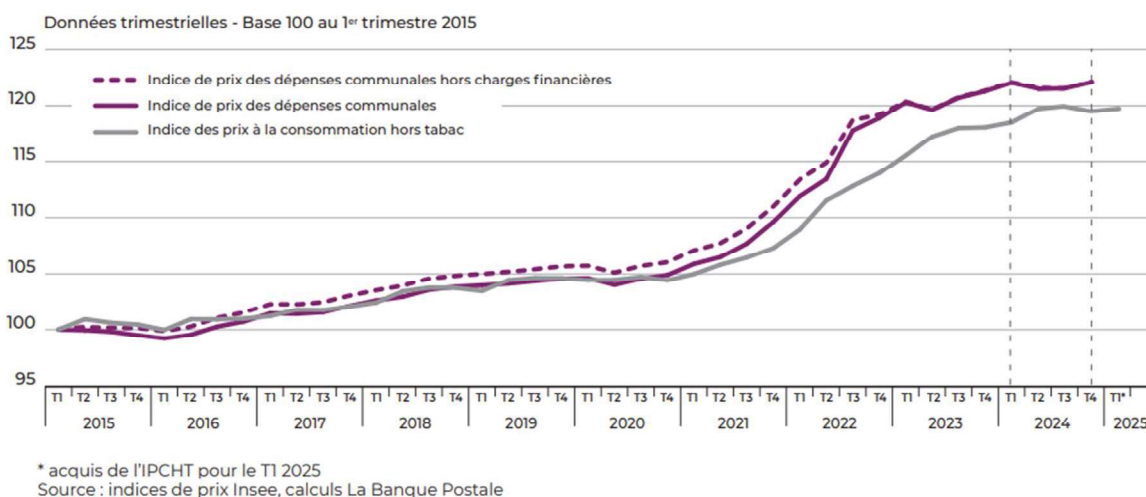
La Ville de Joué-lès-Tours a toujours beaucoup fait en régie et assuré en interne nombre de prestations (transport d'enfants, restauration, services bâtiments) et tient à son savoir-faire local. Toutes ces dépenses, assurées et assumées, demeurent en cours d'analyse pour maximiser et faciliter le travail de la future équipe municipale.

1. Une augmentation des prix du quotidien

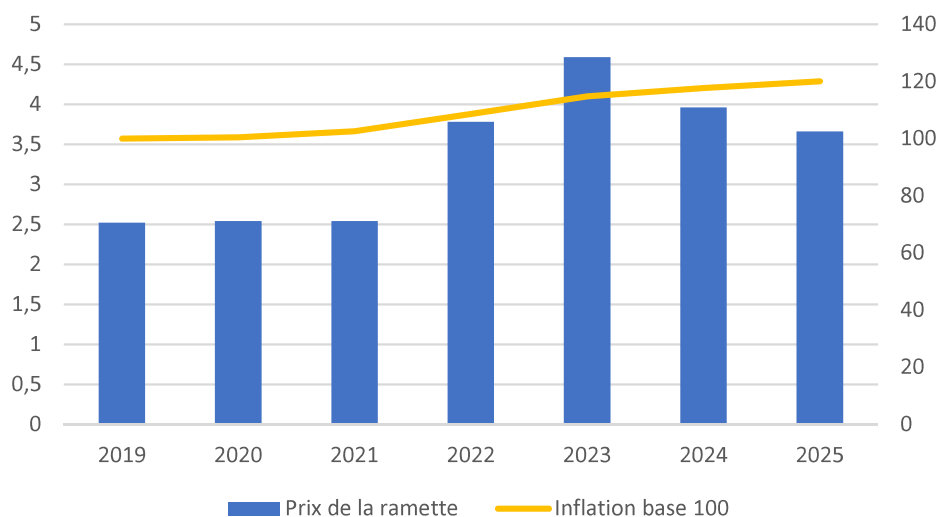
La division du Secteur Public Locale de la Banque Postale a travaillé une estimation d'un nouvel indice, l'indice de prix des dépenses communales. Il a pour but de refléter le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses.

Ces dernières années, la Ville, comme l'ensemble des collectivités ont fait face à une augmentation des prix sur la quasi-totalité des produits et des prestations achetés. Les catégories les plus touchées et souvent citées sont l'alimentation, l'énergie mais tous les secteurs sont concernés. Ainsi, d'après cet indice, le premier trimestre 2020 s'établit à une valeur de 104 là où le dernier trimestre 2024 s'établit à une valeur de 123. Dans le même temps, l'inflation ordinaire aurait amené le prix à 120. Sur une tendance plus longue, 2015-2024, l'indice de prix des dépenses communales y compris charges financières évolue de 2.2% là où celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac s'élève à 1.8%.

Indice trimestriel de prix des dépenses communales



Pour un exemple plus prosaïque, la Ville s'est penchée sur le coût du papier, objectif suivi sur plusieurs années. Comme dans toutes les administrations, avant la grande réforme de la dématérialisation, la Ville consommait énormément de papier. Depuis, les quantités consommées ont fortement diminué (dématérialisation des fiches de paie, de la comptabilité, etc), mais en regardant de plus près les chiffres entre 2020 et 2025, dans ce secteur, on peut constater que le prix de la ramette de papier a pris 44%, passant de 2.5 € la ramette à presque 3.66 € la ramette aujourd'hui, là où l'inflation dans le même temps était uniquement à 20%.



2. Fluides et Alimentation : des dépenses volatiles difficilement prévisibles

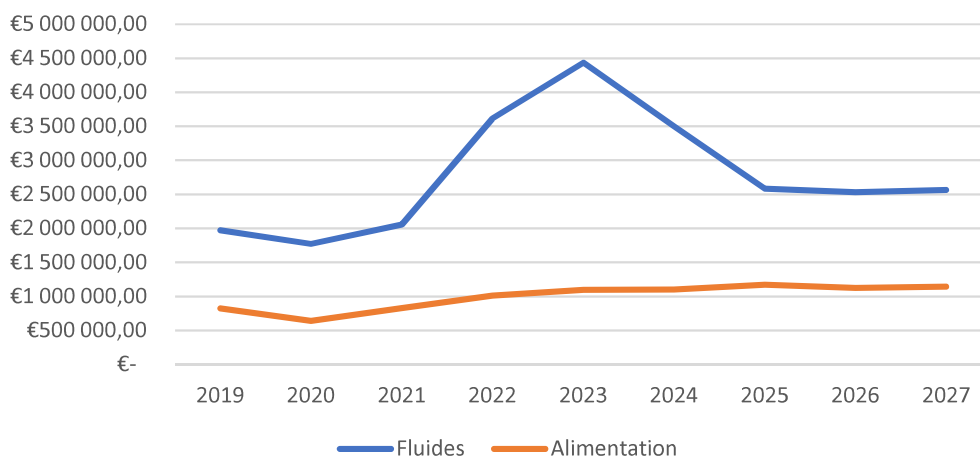
Ces deux catégories de dépenses ont été ici groupées car elles sont soumises à des variations difficilement prévisibles.

La Ville a ainsi subi une augmentation totale de plus de 125 % de ces dépenses volatiles entre 2019 et 2023, soit une augmentation de plus de 2 460 861 €. Face à ces augmentations, la collectivité a changé de stratégie et est passée de marchés pluriannuels de 4 ou 5 ans, à des

d'accords-cadres à marchés subséquents annuels. Après la forte hausse du nouveau marché d'électricité de 2022 qui a frappé toutes les collectivités, les nouveaux contrats ont ainsi fait rebaisser la facture de manière notable (- 50%). Le nouveau contrat signé en 2023 pour le gaz a cependant subi une hausse conséquente lui aussi (d'environ + 50%).

Le marché subséquent d'électricité, signé au milieu de l'année 2024, a permis d'avoir une baisse notable des fluides et permet donc d'anticiper un coût moins important sur les finances de la Ville. Depuis 2023 la Ville a également mené un plan de sobriété dans tous ses bâtiments pour permettre de réduire les consommations. De nombreuses opérations d'investissement ont également été fléchées sur les travaux permettant de réduire les consommations, soutenus par différents fonds de concours, notamment métropolitains. Ces nombreux investissements en matière de rénovation énergétique (confort thermique et relamping) des bâtiments jocondiens de ces dernières années et les marchés, devraient permettre de faire baisser ces dépenses de 31% sur l'exercice 2025 et de 9% en 2026. A l'inverse, la tendance relative aux dépenses de gaz est à la hausse ces dernières années en raison de différents conflits mondiaux qui impactent plus ou moins directement ce domaine.

Les dépenses d'alimentation restent elles dans la courbe prévue au ROB 2025. Une diminution existe (4% soit 48 000 €), essentiellement due au travail mené par les agents municipaux sur le gaspillage alimentaire.



Evolution des fluides et de l'alimentation entre 2019 et 2027 (ROB 2026)

Le niveau attendu en 2026 reste encore bien inférieur au pic de 2023, sans pour autant revenir au niveau d'avant les crises multiples (donc en 2019). L'année 2025 confirme le caractère structurel du lien entre les augmentations de prix et les marges de manœuvre.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, le raisonnement s'inscrit dans la même logique.

3. *Le fonctionnement courant des services*

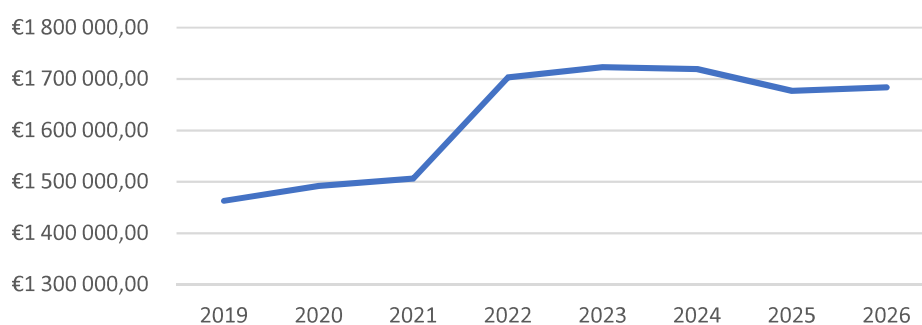
Concernant le fonctionnement des services, la problématique est légèrement différente. Si les mêmes questions de variation des prix et d'inflation s'appliquent, la proportion n'est pas tout à fait la même. La baisse des dépenses de fonctionnement définie au début de l'année, dans le cadre de la construction budgétaire, a porté ses fruits, en permettant de réfléchir à l'adaptation de certains projets, et de mettre en adéquation les montants et les besoins réels des citoyens jocondiens. Les économies réalisées dans ces catégories de dépenses, ainsi que l'évolution des fluides permettent d'envisager une légère baisse (2%) de cette enveloppe attribuée aux services municipaux sur l'exercice 2026. Dans les années à venir cette évolution devrait suivre l'inflation et sera fonction des choix de la future municipalité en la matière.

c) *Un soutien sans faille aux organismes qui agissent concrètement*

La Ville a toujours placé l'action au cœur de sa politique et continuera de soutenir au quotidien les acteurs qui en font de même.

1. *Des subventions au tissu local en hausse*

Conformément au choix fait par l'équipe municipale en présence, pour 2026, l'augmentation des subventions aux associations sera de 1% comme les années antérieures. Il appartiendra à la nouvelle équipe municipale, pour les années futures de décider de la variation de ces subventions.



Subventions aux associations entre 2019 et 2026

Les associations ne sont cependant pas les seuls acteurs à agir au quotidien et la Ville a une approche transversale de soutien à tous les acteurs œuvrant quotidiennement pour le public jocondien.

2. Le CCAS, un acteur essentiel

Le Centre Communal d'Action Sociale opère lui aussi un vrai soutien quotidien aux publics en difficulté. Pour mener à bien les projets du CCAS, ce dernier sait compter sur la Ville. L'excédent réalisé sur l'exercice 2024, essentiellement dû à l'obtention de nombreux financements pour la réalisation des projets prévus, a permis, en 2025, une baisse de la subvention de la Ville.

Comme expliqué dans le ROB du CCAS 2026, l'augmentation des dépenses liées aux fluides, aux redevances de VTH (répercussion des travaux réalisés en matière de rénovation du restaurant des résidences), de personnel (taux CNRACL et Glissement Vieillesse Technicité) d'une part et d'autre part la baisse des recettes (due aux contraintes économiques de ses financeurs) nécessitent une participation plus importante de la Ville (+200K€).

Pour les années à venir, l'activité du CCAS évoluera aussi avec les orientations politiques de la prochaine équipe municipale.

3. La subvention à la Régie Autonome Culturelle (RAC)

Bien que toujours attractive, l'activité de Malraux sur l'exercice 2025 devrait être légèrement inférieure à l'année précédente en raison de plusieurs annulations. Concrètement une baisse d'activité génère une baisse des recettes impactant à la hausse la participation de la Ville pour couvrir des dépenses qui seront structurellement à la hausse et avancées pour les annulations concernées.

Pour les années à venir, les évolutions vont dépendre de la politique qui sera mise en place par la nouvelle municipalité et de l'impact de nombreux changements nationaux opérés dans ce secteur.

Au regard du contexte des élections municipales, les investissements 2026 seront adaptés pour se limiter au strict minimum vital dans les premiers mois de l'année. Dans les années à venir, les investissements seront contraints par des obligations nationales, mais aussi fonction de la politique municipale.

d) Un investissement adapté

1. Des investissements spécifiques

La Ville fait le choix d'investir en fonction de sa situation financière, la contraignant à recentrer ses projets autour des travaux en proximité directe et efficiente avec les vrais besoins des

citoyens tout en étant contraint par les réglementations en vigueur. En effet dans les prochaines années de nombreux défis légaux sont à relever en matière d'investissement à l'image de l'application du décret tertiaire à l'horizon 2030, imposant la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000m². Cette réglementation vise à réduire la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires et à améliorer leurs performances énergétiques. Cela se traduira par des travaux de rénovation énergétiques, la mise en place de systèmes d'automatisation et de contrôles des flux (décret BACS du 20 juillet 2020).

Autre sujet important pour la Ville, l'entretien de ses nombreuses structures communales telles que les 9 groupes scolaires, les gymnases et autres structures sportives,...

L'investissement sur l'exercice 2026 sera particulier, de part sa temporalité et ses projets. L'objectif sera de terminer les projets engagés en 2025, entretenir et sécuriser l'existant et pallier aux diverses urgences tout en laissant la place à la nouvelle équipe municipale de proposer et mettre en place ses propres projets.

Comme annoncé en début d'année 2025, la Ville a lancé de nombreux travaux de rénovation liés à la transition écologique, devant permettre une optimisation des dépenses de fonctionnement. Parmi les travaux engagés on peut citer : la fin du relamping dans tous les bâtiments de la Ville ou encore la poursuite du remplacement des menuiseries et des travaux d'isolation du patrimoine communal. Ces travaux, liés à des subventions seront payés sur le premier trimestre 2026.

En matière de la sécurité des citoyens et des bâtiments, la suite de la première étape de l'Hypervision est en cours. Pour rappel, ce programme consiste à rassembler en un seul point le contrôle d'accès, les alarmes et plan de secours, la sécurité incendie, la gestion technique centralisée (éclairage, chauffage, ventilation) ainsi que la gestion technique des bâtiments, dans le but d'automatiser et d'optimiser le déclenchement des procédures de sécurité et d'information de toutes les personnes susceptibles de devoir intervenir, ou de prendre à distance le contrôle des flux de chauffage et/ou éclairage.

A cela s'ajouteront, les premières dépenses relatives au déplacement du centre commercial Rabière. En effet, le calendrier de ce projet a été décalé en raison de nombreux échanges entre la Ville et les potentiels futurs propriétaires ou locataires de la structure autour des cases et leurs caractéristiques. A l'heure actuelle, l'objectif pour 2026 consiste à racheter les cases, lancer toutes les études préalables dans l'optique de passer les appels d'offre à la fin de l'année 2026 pour une réalisation sur l'année 2027.

A cela s'ajoutera des dépenses comptables (achat des parcelles de la Barachonnerie à l'EPFL pour revente), la seconde tranche du subventionnement de la démolition de la Tour Pradier

(travaux réalisés par VTH) et des dépenses limitées en cas d'urgence (pour les services et/ou les bâtiments).

Dans l'articulation budgétaire, le compte administratif 2025 sera voté à l'issue de l'installation du nouveau conseil municipal et sera suivi par un budget supplémentaire. Ce dernier viendra acter les premiers choix budgétaires et d'investissement de la nouvelle assemblée.

Afin de mener à bien sa politique d'investissement, la Ville pourra probablement compter sur des financeurs même s'il n'y a pas de certitudes acquises.

2. Des financements optimisés

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) se construit non seulement en dépenses, mais aussi en recettes. C'est pourquoi, la Ville travaille toujours, en parallèle de la dépense, à l'optimisation de ses subventions. L'existence de subventions est ainsi un des axes prioritaires de choix pour les investissements municipaux. Pour tous ses projets structurants, des réunions ont été réalisées avec différents financeurs et des prospections ont lieu tous les jours quant à la recherche de subventions.

Chaque année, l'État accompagne la Ville par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le Conseil Départemental par le Fonds de Développement Départemental (F2D).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutient également les projets liés à la petite enfance et à l'enfance, tandis que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) investit dans les projets liés aux Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Sur l'année 2025, la Ville a su mobiliser et bénéficier des nombreux fonds principalement métropolitains : le reliquat des Fonds Vert Métropolitain 2023 et 2024, le Fonds Vert Métropolitain 2025, un fonds exceptionnel métropolitain de soutien aux communes, mais aussi la mobilisation d'un fonds dit « ex-CRST ».

A l'heure actuelle, en raison de l'incertitude et des contraintes budgétaires ambiantes, pour l'exercice 2026, de nombreux financeurs vont réduire voire faire disparaître certaines subventions dont a pu bénéficier la Ville par le passé.

Cette incertitude tant politique que budgétaire pèse sur la Ville et sur son mode de fonctionnement. En effet, afin de mener à bien ses projets, la Ville se verrait contrainte de recourir à l'emprunt ou de vendre du patrimoine foncier.

3. Une épargne foncière

La Ville a construit au fil des années une épargne foncière ambitieuse. Empruntant lorsque les taux d'intérêts étaient bas, elle a constitué (à début novembre 2025) un patrimoine foncier de 17 773 620.08 € (frais de notaire inclus).

Dans les années à venir, au vu des taux d'intérêts élevés, la Ville projette de concentrer sa politique d'achats aux seules opérations « structurantes » permettant de faire de Joué-lès-Tours une ville à la hauteur de ses ambitions.

Le budget ZAC Joué Sud fonctionne à part de cette réflexion. Son épargne foncière stockée de 1 546 090 € (à début novembre 2025) est alimentée par l'emprunt dont les frais sont intégrés dans la valeur comptable des biens et seront ainsi compensés au moment de la vente des lots concernés. Dans les prochaines années, la Ville continuera les négociations avec les propriétaires fonciers de la zone et devrait passer par la voie d'une DUP, en lien avec TMVL, pour acquérir les terrains et ainsi maîtriser cette partie du sud de la ville. En lien avec les travaux de rénovation de la route de Monts, la poursuite des études et réflexions pour cette zone est primordiale pour le dynamisme de la ville à moyen et long terme.



Achats fonciers de la Ville entre 2014 et 2025

II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens

Toutes les recettes jocondiennes pourront être scrutées avec attention pour décider comment les optimiser sans faire peser un coût disproportionné aux jocondiens.

a) Contributions réciproques à la vie locale

1. Des taux d'imposition locaux figés

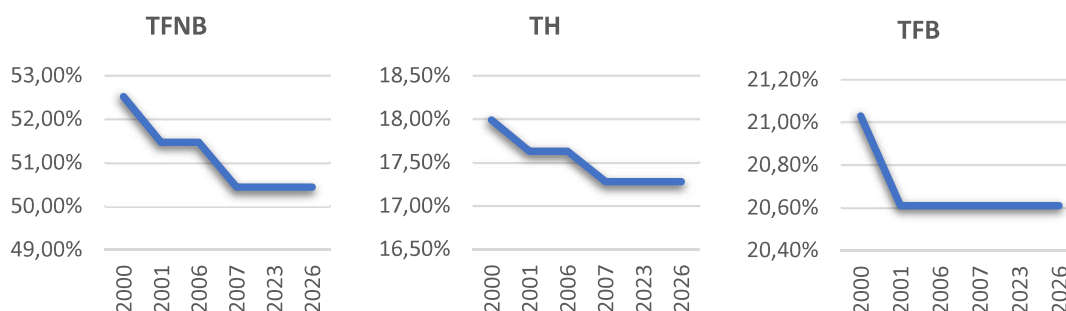
La disparition de la taxe d'habitation a profondément changé le panorama de la fiscalité locale. Sa fin a bloqué la possibilité de faire varier avec intelligence les liens entre administrés et vie locale. Seule demeure aujourd'hui la Taxe Foncière Bâtie comme recette activable à la main des communes. La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS et THLV) ne représentent en effet qu'une part congrue des bases imposables (4.68% en 2025).

Faire varier les taux de la taxe foncière aujourd'hui ferait peser un poids trop conséquent sur les seuls propriétaires. Le mot d'ordre reste donc le même : pas d'augmentation du taux de fiscalité communale à Joué-lès-Tours pour 2026.

Les taux communaux 2026 seront donc les suivants :

- Pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) à 50,44%
- Pour la taxe d'habitation (TH) à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti (TFB) à 37.09 %

Cette décision s'inscrit dans une longue volonté de la ville. En effet, ces taux n'ont pas augmenté depuis 2014 (une fois neutralisé l'adjonction de la part départementale de la TH).



Taux des taxes foncières et d'habitation de la Ville entre 2000 et 2026

La comparaison par rapport aux communes de même strate est également intéressante. Elle met en exergue le fait que le taux des impositions locales de Joué-lès-Tours est notamment plus faible que ce soit par rapport à la strate, ou par rapport à d'autres villes dont la situation économique et sociale est similaire à celle de Joué-lès-Tours. A l'échelle nationale, la tendance est à la hausse des taux ces dernières années cependant la Ville de Joué-Lès-Tours a fait le choix de les figer pour le mandat actuel. A partir de 2027, la nouvelle équipe municipale pourra décider de la variation de ces taux. Sur les dernières années, le taux moyen des communes « similaires » est en progression régulière et demeure largement supérieur à celui de Joué-lès-Tours.

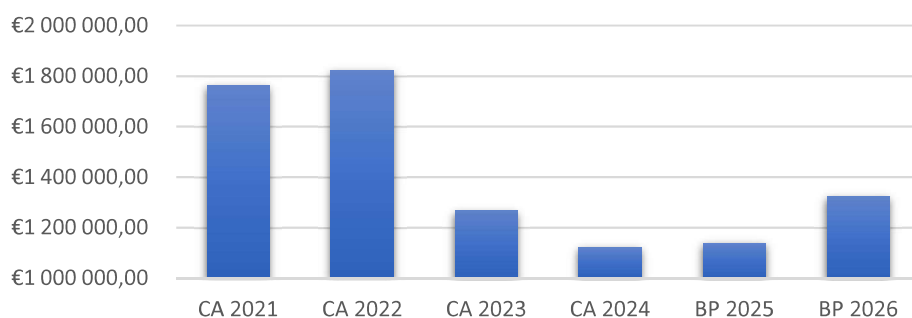
Impôts locaux	Taux 2024 de Joué-lès-Tours	Taux moyens 2024 de la strate	Taux moyen 2024 des communes « similaires »
TFNB	50.44 %	54.83 %	69.48 %
TH	17.28 %	19.67 %	20.68 %
TFB	37.09 %	40.27 %	47.30 %

2. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Les droits de mutation à titre onéreux représentent les taxes que les collectivités locales et l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Elles représentent plus d'un million et demi d'euros de recettes en moyenne entre 2019 et 2023 soit 3% des recettes de fonctionnement de la Ville. Le Conseil Supérieur du Notariat en fin d'année 2023 avait ainsi alerté sur une baisse de presque 20% des transactions immobilières depuis un an, pendant qu'une étude est sortie dans la même période relatant qu'un Français sur cinq (21%) ayant un projet immobilier a été contraint de l'abandonner en raison du contexte économique.

Cependant la tendance à la baisse constatée en 2023 et 2024 ne semble pas se confirmer pas en 2025. En effet selon les estimations réalisées la DMTO devrait être légèrement supérieure à la prévision.

Il convient cependant de rester prudent sur l'estimation de la DMTO sur les prochaines années en raison des incertitudes actuelles.



DMTO entre 2021 et 2026

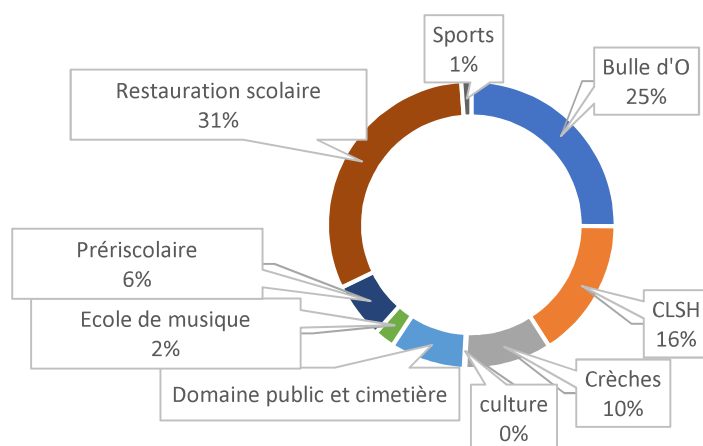
Il est à noter également que la réforme du potentiel financier en place depuis 2025 reste flou et non mesurable. Le manque d'informations relatives à son calcul ne permet pas de se faire une idée de l'impact (positif ou négatif) de cette mise à jour sur les recettes de la Ville.

3. Des tarifs municipaux adaptés à la réalité

La question des tarifs est essentielle dans l'optique d'une efficience des recettes. Ils évoluent chaque année en fonction de l'inflation sans pour autant l'équivaloir. La Ville a toujours eu à cœur d'ajuster ses tarifs et de mettre en place les dispositifs adéquats pour permettre l'adéquation entre prix payé et situations personnelles des familles. En témoigne ainsi par exemple la continuité du choix de maintenir les tarifs de la restauration sur une tarification au quotient familial où la participation des familles représente en moyenne 32% du coût du repas, la Ville prenant à sa charge les 68% restants.

Sur l'année 2026, l'objectif fixé aux différents services travaillant ces tarifs reste le même depuis des années, à savoir proposer un service public de qualité et performant aux jocondiens sans que l'impact des contraintes budgétaires et conjoncturelles ne leur incombent.

A titre d'informations, en termes de poids relatifs (chiffres 2025 provisoires), la restauration scolaire constitue à elle seule un tiers des produits des services, suivi de peu par Bulle d'O.



Répartition des différents services dans les recettes de produits des services - Données 2025 provisoires

En termes de recettes, la question de la Dette est évidemment centrale pour financer les investissements. Une vraie analyse a été faite du portefeuille d'emprunts et des capacités et marges de manœuvre dans les années à venir.

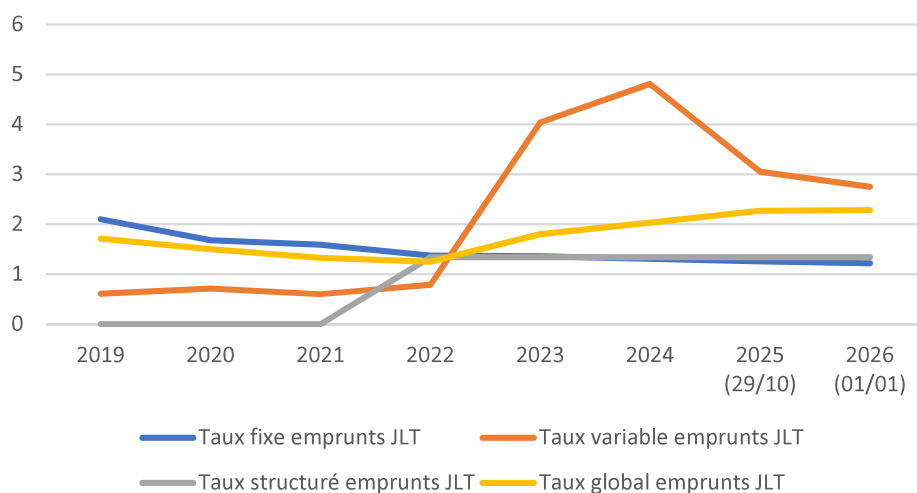
b) Une dette jocondienne à l'utilisation adaptée à la situation

1. Etat des taux jocondiens

Avec l'inflation, les banques centrales ont fait évoluer leurs taux directeurs à la hausse ayant un impact certain sur les conditions de financement des collectivités pour les taux fixes. Concernant les taux variables ou révisables, les principaux taux servant de référence sont aussi en nette progression depuis deux ans.

La baisse des taux fixes s'explique par la fin de certains emprunts dont les taux fixes plus élevés.

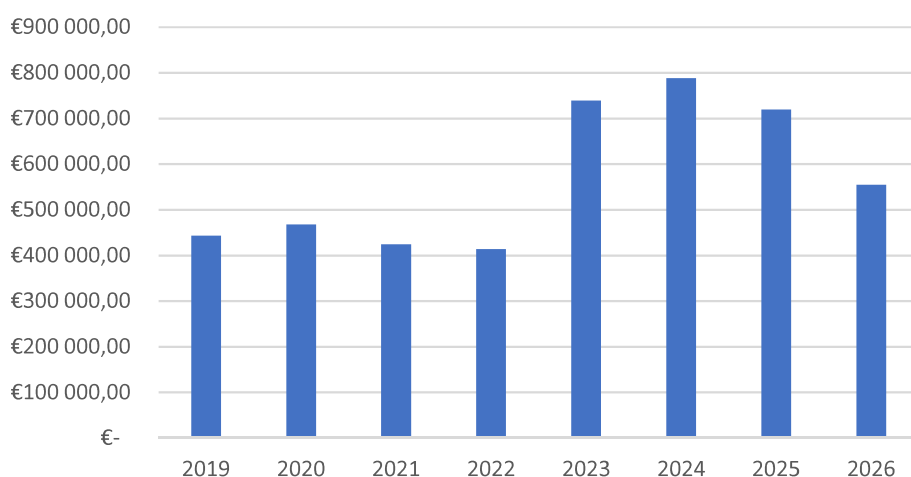
Les taux variables, souvent basés sur de l'Euribor 3 mois, ont subi une nette progression en 2023 et ont diminué en milieu d'année 2024, lorsque les banques centrales ont annoncé la baisse de leurs taux directeurs, permettant à la Ville de retrouver de nouvelles marges de manœuvre.



Variation des taux d'emprunts de la Ville entre 2019 et 2026

Ces hausses ont un impact conséquent sur le budget de la Ville, puisque les intérêts d'emprunts sont passés de 442 904 € en 2019 à presque 739 000 € fin 2023 soit une hausse de presque 300 000 € sur cette seule ligne budgétaire. Sur 2025, la baisse est moins prononcée qu'attendue. Le taux variable a en effet mis plus de temps à diminuer et sa baisse annoncée est moins élevée qu'anticipée. L'instabilité politique nationale actuelle a un fort impact sur les marchés financiers comme le montre la dégradation récente de la note de la France par Fitch et Standard and Poor's (12 septembre et 17 octobre 2025) et le changement de statut par Moody's (pas de dégradation mais mise en perspective négative). Cette situation a donc un impact sur les taux et donc sur l'évolution du poids de la dette de la Ville.

Pour information, en 2026 et 2027, trois emprunts arriveront à maturité soit deux en 2026 et un en 2027.

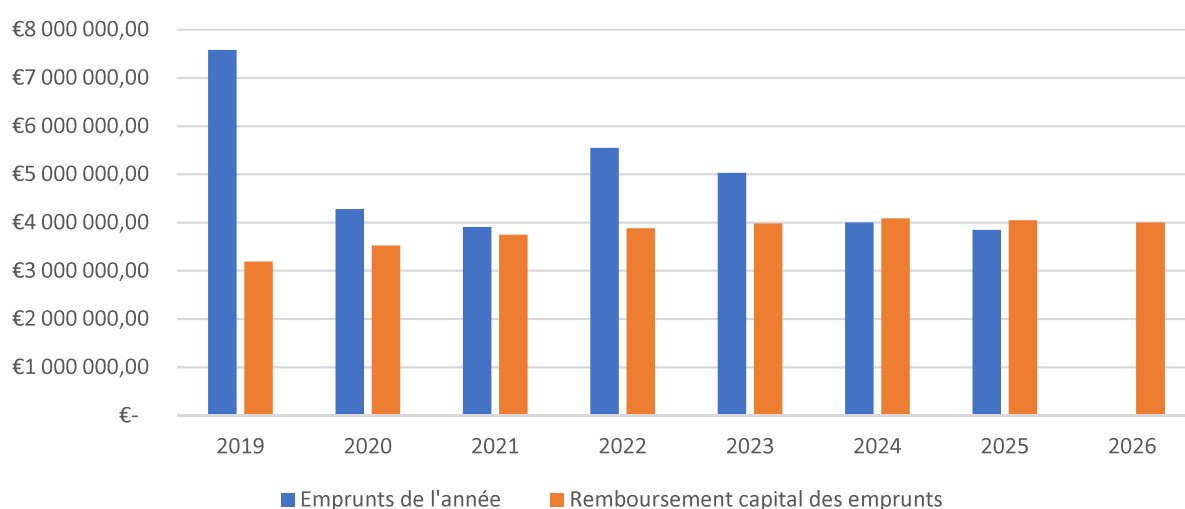


Intérêts d'emprunts de la Ville entre 2019 et 2026 (sans nouveaux emprunts en 2026)

2. Endettement prévisible

Avec la hausse des taux, la Ville prête une attention particulière sur les emprunts à souscrire. Le choix de financer un investissement par l'emprunt n'est pris qu'en dernier recours, une fois épuisées toutes les pistes de financement possibles. Chaque projet d'investissement, sauf obligation légale, est réfléchi en association avec un financeur (*cf supra*). La Ville a ainsi fait le choix d'investir lorsque les taux étaient bas, mais en raison du changement des conditions de marché, elle opte pour un désendettement progressif. En 2024 et 2025, la Ville a emprunté moins que ce qu'elle a remboursé.

En 2026, la Ville ne prévoit pas d'emprunt dans son budget primitif voté en janvier laissant toute latitude à la future équipe municipale de mobiliser cette recette pour financer ses projets.



Comparaison entre emprunts de l'année et remboursement du capital entre 2019 et 2026

3. Capacité de désendettement

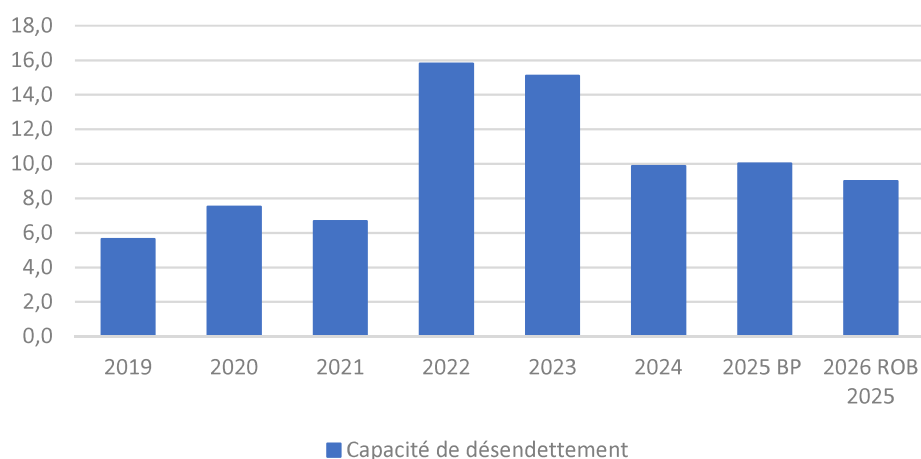
La capacité de désendettement de la Ville s'analyse traditionnellement au travers du ratio « Klopfer ». Ce ratio mesure la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute (donc avant remboursement du capital). Ce ratio fixe traditionnellement une situation inquiétante lorsque la capacité de désendettement était supérieure à 12 ans et mauvaise supérieure à 15 ans.

Au-delà des critiques largement détaillées dans le ROB 2024 (et toujours d'actualité), l'analyse de ce ratio permet de montrer qu'une fois la situation économique extérieure devenue un peu plus soutenable, et suite aux efforts financiers faits par la Ville, sa capacité de désendettement décroît largement.

Annoncé au niveau du ROB 2025 aux alentours de 12 ans, les efforts de gestion et les variations à la baisse obtenues lors des marchés publics ont permis de faire redescendre ce ratio à moins de 11 ans estimé sur l'année 2025.

Pour 2026, le ratio de désendettement repasserait en dessous des neuf ans. Cette baisse s'explique par une hausse de l'épargne brute. Cette hausse s'explique car la hausse des

dépenses reste mesurée. Les économies réalisées sur les fluides (notamment l'électricité), ainsi que la maîtrise de certains indicateurs, en particulier les ressources humaines, permettent aux dépenses prévues en 2026 de rester sous contrôle. Cette hausse est de surcroît couverte par la progression des recettes de fonctionnement. C'est pourquoi la capacité de désendettement diminue et franchit ce cap symbolique des neuf ans en gagnant plus d'un an.



Capacité de désendettement de la Ville entre 2019 et 2026

Il est à noter cependant que cette capacité a été calculée sans prise en compte des mesures potentielles et incertaines de la loi de finances 2026 (en dehors de la stagnation de la DGF, et de la suppression du FCTVA en fonctionnement).

c) Des participations et subventions institutionnelles en stagnation

1. L'État, un partenaire stable, jusqu'à 2025

i. La Dotation Globale de Fonctionnement

L'Etat participe au budget de la Ville par le biais notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Cette DGF est en réalité composée de trois sous-dotations : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Seule la première, la DF n'est pas liée à la péréquation. La DGF existant dans une enveloppe bloquée à hauteur de la totalité des collectivités, son évolution tant à la hausse qu'à la baisse est automatiquement liée à la variation de la DGF d'autres collectivités. Elle repose sur de nombreux critères (plus de 180) ce qui rend son calcul prévisionnel assez obscur, en particulier avec la réforme annoncée de plusieurs critères majeurs que sont le potentiel fiscal et l'effort fiscal qui vont produire des variations échelonnées entre 2024 et 2028 par un effet de lissage (20% en 2024), désormais suspendus. Un rapport de la Cour des comptes, publié en octobre

2024, pointe ce qui est connu depuis longtemps par les collectivités à savoir que « la répartition de cette aide, qui demeure un levier majeur de l'État envers les communes, les intercommunalités et les départements, reste marquée par de profondes inégalités. Ces disparités résultent de la compensation de ressources disparues depuis plusieurs décennies, lesquelles ne correspondent plus aux besoins actuels de financement des collectivités. » Cette réalité est bien connue par la Ville, qui a perdu 22 712 970 € depuis 2014 en DGF cumulée. A côté de cela, parmi les mesures d'économies évoquées en juillet 2025 figure entre autres le gel de la DGF ce qui se traduirait par une nouvelle diminution de la dotation forfaitaire des communes, nécessaire pour continuer d'alimenter les dispositifs de péréquation. L'augmentation de la péréquation entraîne une prise de risque pour la collectivité qui ne dispose pas en temps réel des informations nécessaires à son calcul. Cette absence d'informations empêche la projection de cette recette et donc une instabilité de la prévision de cette dotation. Cette éventuelle mesure pourrait faire baisser la dotation de l'Etat envers la Ville, réduisant encore ses marges de manœuvre.

Le projet de loi de finances 2026 étant en cours de discussion et fortement questionné, il est difficile à l'heure actuelle d'avancer plus que des hypothèses dans ce domaine.

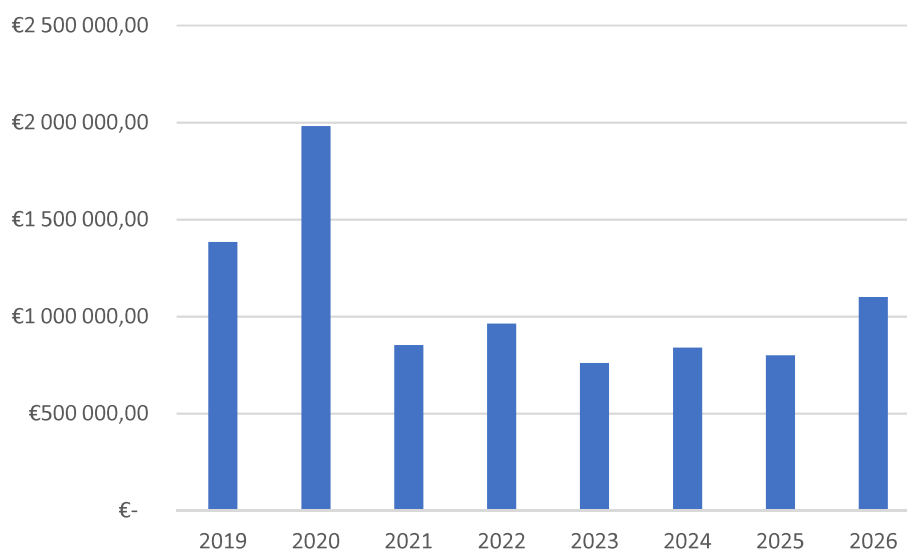
Un grand nombre d'interrogations se posent encore aujourd'hui : un effort est attendu de la part des collectivités territoriales pour réduire le déficit public mais comment se traduira-t-il ? Cet effort se traduira-t-il par une contrainte directe sur les dépenses (contrats de Cahors) ou sur les recettes (ensemble de mesures d'économies annoncées cet été) ? Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités (DILICO) sera-t-il reconduit ? Un nouveau prélèvement de 2 milliards d'euros avait été évoqué, et sous quelles conditions pourrait-il apparaître ?

Côté investissement, un paradoxe émerge entre l'augmentation des exigences environnementales et la stagnation des dotations d'investissement du type Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Fonds Vert. L'Etat pourrait facilement suivre la tendance à la baisse des investissements locaux et adapter les dispositifs existants pour « verdir » ces dotations.

ii. Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16.404 %, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, contrairement aux entreprises. Son montant dépend donc des investissements réalisés les années antérieures, puisque le montant est calculé pour la Ville sur l'année N-1.

Le projet de loi de finances 2025 envisageait une baisse du taux passant de 16.404% à 14.40% mais cette disposition n'a pas été retenue. Cette proposition de baisse du taux réapparaît dans le projet de loi de finances 2026 déposé en septembre 2025 et fait de nouveau débat.



FCTVA entre 2019 et 2026

2. Tours Métropole Val de Loire (TMVL)

Cinq flux financiers principaux unissent la Ville et TMVL dans des rapports de réciprocité :

- L'Attribution Compensatoire de la Taxe Professionnelle (ACTP)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- Les mises à disposition
- Les Fonds de Concours
- La Taxe d'AMénagement (TAM)

D'autres relations financières existent également plus à la marge.

i. L'ACTP

Ce flux financier, au bénéfice de la Ville, a pour but de retracer la compensation suite à la perte de la taxe professionnelle (devenue CET et transférée aux intercommunalités). Le montant initial est ensuite minoré au fur et à mesure des différents transferts de compétences de la Ville vers l'intercommunalité. Un recalcul avait été fait en 2022 lors de la signature du pacte fiscal et financier pour intégrer plusieurs dépenses qui faisaient auparavant l'objet de dispositifs annexes (transports pédagogiques, fonds métropolitain pour les associations, etc). Ce montant, hors rétrocession de lotissement ou évolutions de périmètre des compétences est amené à changer sur les prochaines années.

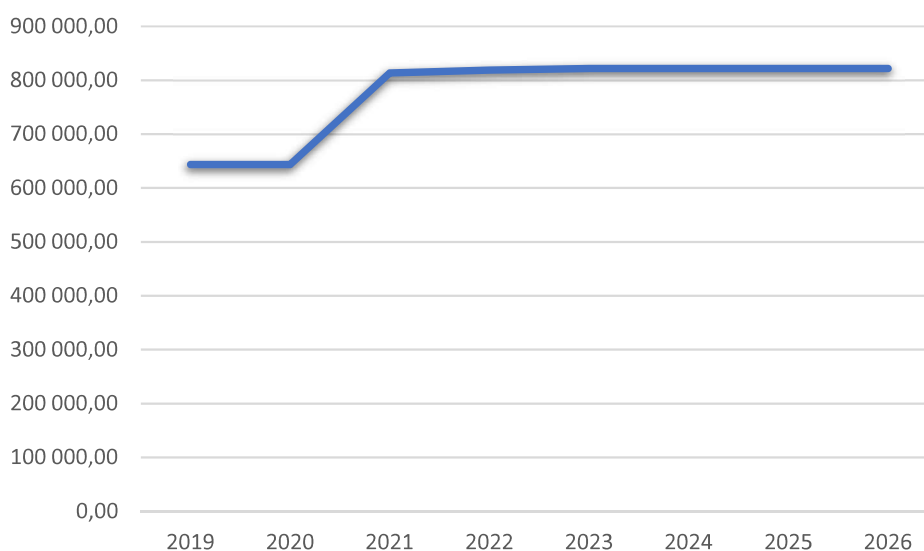
Pour rappel, l'intégration des dépenses du SDIS au sein des budgets métropolitains a eu lieu en 2025 sur une base d'année de référence retenue pour l'évaluation du transfert de charges de l'année 2016, car précédent celle de création de la métropole.



ACTP entre 2019 et 2028

ii. La DSC

La dotation de solidarité communautaire est une dotation instituée par les intercommunalités dans le but de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres. Suite à une décision du Conseil Constitutionnel, les modalités de calcul ont été revues. Sur les prochaines années, rien ne permet de supposer que le montant va varier, puisqu'il est voté chaque année à l'identique, sauf à ce que les élections municipales et les décisions intercommunales ne bouleversent un équilibre fixé depuis plusieurs années.



DSC entre 2019 et 2028

iii. Les mises à disposition de personnel

Suite aux multiples transferts de compétences, des conventions de mise à disposition ont été signées avec TMVL pour refacturer les agents remis à disposition de la Ville par TMVL (espaces verts et voirie) mais également les agents Ville mis à disposition de TMVL (agents supports de ces services mais non transférés). Ces montants sont figés aux valeurs du 31/12/2016 avant le transfert.

Mise à disposition TMVL -> Ville (Dépense Ville)	Mise à disposition Ville -> TMVL (Recette Ville)
1 050 807.49 €	74 683.30 €

iv. Les Fonds de concours

La Ville de Joué-Lès-Tours bénéficie de plusieurs types de fonds de concours métropolitain. Premièrement, le fonds de concours participant au fonctionnement des centres aquatiques du territoire métropolitain, à hauteur de 170 000 € par piscine, en 2026 comme en 2025. Pour rappel ce fonds concerne les dépenses consacrées au bâtiment en lui-même et ne prend pas en compte celles liées à l'activité de la structure. Dans la commune deux établissements sont concernés par ce financement : le centre aquatique Bulle d'O et la piscine de l'Alouette.

Deuxièmement, le fonds de concours métropolitain de droit commun pour lequel depuis 2023, la métropole autorise les communes membres, à titre exceptionnel et de manière dérogatoire, à conserver ce fonds en fonctionnement pour des facilités de gestion face à l'inflation. En 2026, au moment de l'écriture du ROB, ce fonds de concours peut être conservé en fonctionnement.

Troisième type de fonds métropolitain, ceux destinés à financer des projets dont l'objectif réside dans l'entretien et la rénovation du patrimoine métropolitain : Fonds Vert Métropolitain, fonds de concours pour la transition énergétique, fonds de concours au soutien des projets des communes, fonds exceptionnel. En 2025, ces fonds ont permis de financer de nombreux projets d'entretien et de rénovation du patrimoine jocondien.

Toutefois, bien que la métropole ait toujours à cœur de soutenir ses communes membres, elle n'échappe pas aux contraintes actuelles en matière de réductions budgétaires ayant pour conséquence sur 2026 la non reconduction de certains fonds de concours.

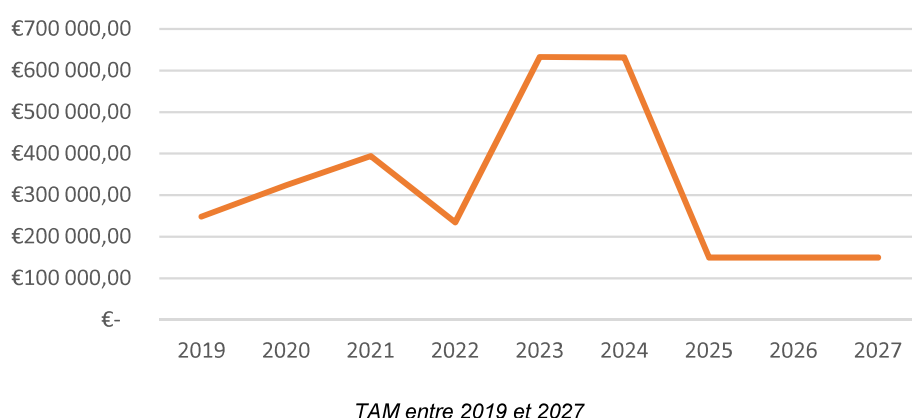
Dans les prochaines années le choix de la mise à disposition de fonds de concours à destination des communes membres de la métropole, appartiendra à la future assemblée métropolitaine.

v. La TAM

La Taxe d'AMénagement est une taxe portant sur toutes les opérations soumises soit à permis de construire ou d'aménager soit à déclaration préalable de travaux.

Depuis 2017 un taux unique avait été adopté sur le territoire métropolitain. Un dispositif de reversement aux communes existe selon un taux de reversement unique de 85%.

Ce dispositif est pérennisé depuis le pacte fiscal et financier. Son calcul et sa prévision restent cependant peu aisés, d'autant plus maintenant que le fait générateur de sa perception a changé. En effet, depuis septembre 2022, la perception est désormais déclenchée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux là où le fait générateur était auparavant dans l'accord de l'acte d'urbanisme. L'année 2023 est une année exceptionnelle, puisqu'une majeure partie des taxes perçues relèvent encore de l'ancien dispositif. Sur les années à venir, plusieurs grosses opérations sont annoncées et devraient sortir de terre, mais les nouvelles dispositions permettent aux opérateurs immobiliers de différer le versement après l'achèvement final des travaux (et pour les plus gros montants de le verser en plusieurs fois). Un niveau élevé est donc prévu mais les règles précitées rendent difficiles une prévision exacte et la prudence reste donc de mise. Ainsi, l'année 2025, que la Ville pensait être dans la même lignée que celle de 2024 laisse supposer une baisse notable de la TAM. L'année 2026 et 2027 ne peut être supposée plus élevée que ces projections, quand bien même elles sont radicalement plus faibles que les années antérieures et sans explication spécifique de la DDFIP.



vi. D'autres relations financières

Plusieurs petites relations financières sont à l'œuvre entre TMVL et la Ville. On peut par exemple citer les remboursements liés aux carburants ou encore les participations aux frais de fonctionnement pour les bâtiments d'intérêts communautaires. Ces relations financières de faible montant sont considérées comme stables dans les années à venir.

C/ RESUME ET RATIOS FINANCIERS

Tous les postes de dépenses et de recettes ont été détaillés ci-dessus, mais un point de focus supplémentaire est nécessaire concernant l'épargne brute et l'épargne nette.

I. Epargne brute et épargne nette : 2019 - 2026

Pour rappel, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Elle correspond également à l'autofinancement brut.

L'épargne nette correspond quant à elle à l'épargne brute de laquelle est déduite le remboursement en capital de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette.

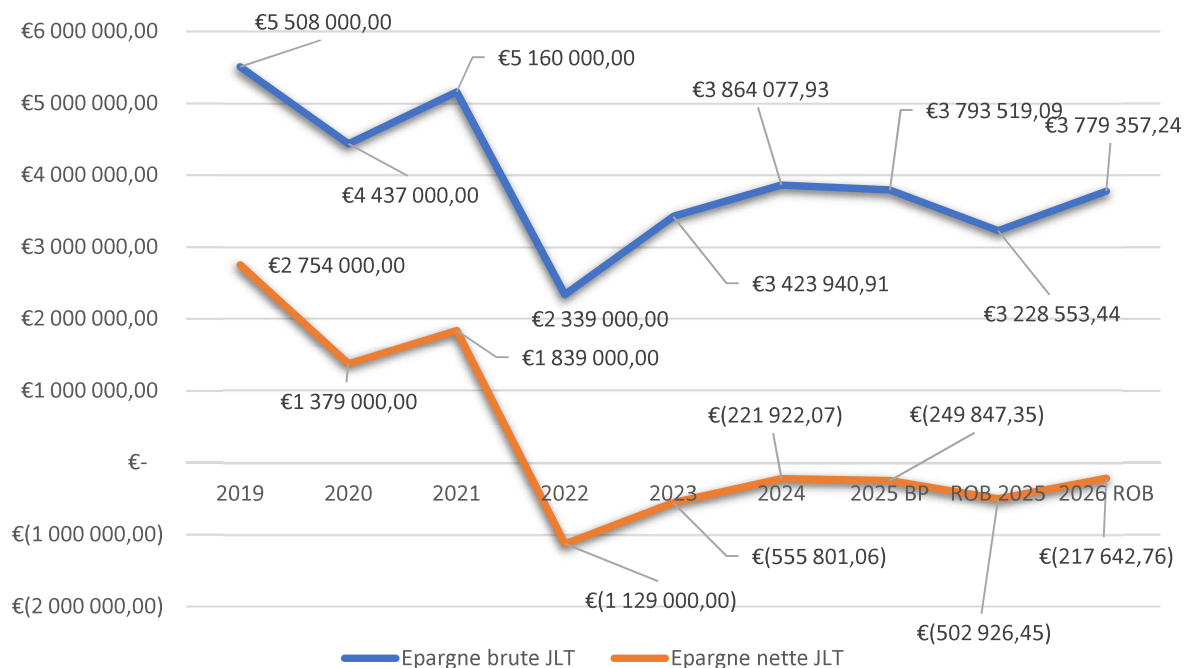
Ces deux ratios sont régulièrement comparés entre collectivités et permettent d'avoir une information partielle sur l'état financier de la collectivité. Si l'épargne brute a un intérêt dans son calcul pour savoir ce que la collectivité est apte à rembourser/soutenir dans sa section d'investissement, le calcul de l'épargne nette peut être soumis à débat. Son calcul ne tient en effet pas compte de l'excédent propre de la section d'investissement. Ainsi, une collectivité qui dégagerait un excédent au sein de sa section d'investissement pourrait tout de même avoir une épargne nette négative, amenant questions et interrogations, alors que le remboursement du capital de ses emprunts est assuré par cet excédent.

Au-delà de ces critiques, l'épargne nette de la Ville, tout logiquement comme son épargne brute, ont toutes deux été atteintes par les causes structurelles déjà abordées. L'année 2020 et le COVID ont causé une perte sérieuse aux deux épargnes, mais l'année 2021 a permis de les reconstituer en partie. L'année 2022 et l'explosion des fluides, le début de l'explosion de l'inflation, ainsi que l'année 2023 ont complètement rendu impossible pour la Ville de retrouver des épargnes suffisantes. Sur l'année 2024, malgré l'augmentation des recettes (des produits des services, de la fiscalité) et une légère baisse des dépenses de fonctionnement courant, l'épargne nette reste négative mais à un niveau beaucoup moins important que prévu.

L'année 2025 devrait être marquée par une stabilisation de l'épargne nette. Il est trop tôt au moment du ROB pour en être certain, mais les données budgétaires semblent correspondre à ce qui était annoncé en début d'année.

Pour 2026, une augmentation des dépenses de fonctionnement est attendue, principalement pour l'enveloppe du personnel (le glissement vieillesse-technicité et l'augmentation de la CNRACL pour 228K€) mais aussi pour la subvention du CCAS (cette augmentation est due à la baisse des subventions qui lui sont attribuées en externe par des financeurs de plus en plus contraints budgétairement). Des efforts de rationalisation continus en lien avec les marchés

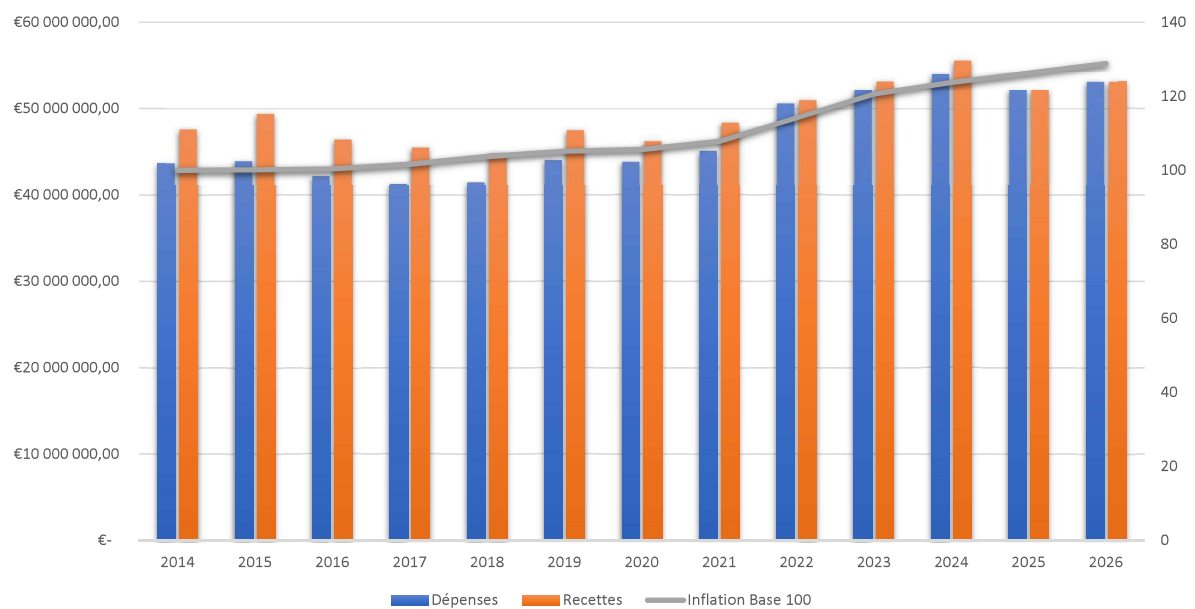
publics et la nomenclature associée ont permis de prévoir un budget mieux adapté à certaines activités. Côté recettes, la Ville anticipe une majoration de ses recettes fiscales (avec les bases de la taxe foncière des terrains bâtis et sur la DMT0). De même, les projections des fréquentations 2025 des services permettent d'anticiper une fréquentation également élevée dans les années à venir. Le maintien du fonds de concours métropolitain en fonctionnement permettra également à la collectivité de continuer à maintenir la trajectoire positive d'amélioration de ses ratios financiers.



Épargne brute et épargne nette de la Ville ente 2019 et 2026 (ROB 2026)

II. Tableau récapitulatif

Pour pouvoir au mieux appréhender toutes les informations prospectives contenues dans ce ROB, un état de synthèse est présenté ici sous la forme d'un graphique :



Recettes et dépenses de fonctionnement 2014/2026 comparé à l'inflation

CONCLUSION

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement économique et institutionnel encore incertain, marqué par la poursuite de tensions inflationnistes, l'évolution des charges de personnel et la nécessaire adaptation des collectivités aux contraintes réglementaires nouvelles. Dans ce cadre, les communes demeurent en première ligne pour maintenir la qualité du service public et répondre aux attentes du quotidien, tout en composant avec un cadre budgétaire dont les marges de manœuvre dépendent largement des décisions de l'État. Les modalités de compensation, les dotations et les transferts financiers nationaux continueront, malheureusement, de conditionner la soutenabilité et la capacité d'investissement des collectivités. Aujourd'hui, l'importance du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, qui garantit aux communes la capacité d'adapter leurs politiques publiques aux besoins de leur territoire, est questionnée. Pourtant, cette autonomie est le pilier central de la décentralisation, et doit être préservée pour nous permettre d'agir avec réactivité et proximité, en tenant compte des réalités propres à chaque commune.

Quel que soit le résultat des prochaines échéances électorales municipales, les défis qui s'annoncent demanderont une approche qui est, je le pense, partagée. L'équilibre budgétaire, la capacité à investir, la nécessaire stabilité financière et la volonté de garantir un service public de qualité constituent des objectifs partagés, au cœur de notre pacte républicain local. Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans cette perspective de neutralité et de clarté, offrant une base de réflexion commune pour préparer les décisions à venir.

Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie

Pour analyser de manière plus pertinente les différents éléments financiers de la commune de Joué-lès-Tours, 9 communes ont été choisies à travers la France. Ces 9 communes partagent un certain nombre de points communs jugés essentiels pour une analyse comparative pertinente :

- Une situation géographique de centralité annexe : Elles ne sont ni préfectures, ni sous-préfectures et sont toutes situées en proximité d'une ville centre dynamique
- La présence d'au moins un quartier Politique De la Ville (PDV) : La présence de ce genre de quartier entraîne automatiquement des ajustements de dotations au niveau de l'Etat ainsi qu'un revenu par habitant inférieur à la moyenne des autres villes, ce critère rentrant en compte dans le classement des quartiers PDV.
- Une situation en dehors de la région parisienne : La situation économique, financière et juridique de la région parisienne est très différente des autres villes françaises. Les flux financiers croisés et les questions des fonds de compensation internes à ces collectivités rendent toutes les analyses comparatives complexes par rapport à Joué-lès-Tours.
- Une population proche de celle de la Ville : La strate, outil habituel de comparaison, contient des communes allant de 20 000 habitants à 50 000 habitants, un outil de dispersion supplémentaire des analyses.

Au vu de toutes ces contraintes, il a été fait le choix d'un échantillon plus resserré contenant les villes ci-dessous, identifiées tout au long du ROB comme les communes « similaires » :

- Colomiers – Haute-Garonne
- Le Cannet – Alpes-Maritimes
- Marignane – Bouches-du-Rhône
- Rezé – Loire-Atlantique
- Saint-Martin-d'Hères - Isère
- Schiltigheim – Bas-Rhin
- Sète - Hérault
- Talence - Lozère
- Wattrelos - Nord